

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Bernes sur Oise
Séance du 6 février 2025

Date de la convocation
29/1/2025

Date d'affichage
29/1/2025

Nombre de membres
Afférents au Conseil municipal : 23

En exercice : 22

Le six février de l'an deux mille vingt-cinq à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : 13 – Elodie ALBENDIN, Olivier ANTY, Véronique APPOLONUS, Denis DUBOSQUELLE, Olivier FOUR, Céline FOURQUAUX, Anne-Marie GALLIMARD, Ronald GEORGES, Stéphane LACOSTE, Michel MALINGRE, Nicolas MEYFROODT, Sandra ORLUC, Nicolas TAGUAY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : 6 - Lisa CODET, Virginie COUTINHO, Abdoulaye DIATTA, Carine FRAISSE, Sayed RUNJANALLY, Sylvia WARNER

Absents donnant pouvoir : 3 - Nathalie BAHLIL à Olivier ANTY, Marilyne GIRARD à Denis DUBOSQUELLE, Dorothee OULIE à Olivier FOUR

Secrétaire de séance : Denis DUBOSQUELLE

OBJET : Classe de découverte 2025 – Subventions avant le vote du budget : Attribution

Réf : CM 2025-02

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Pour : 16
Contre :
Abstentions :

Les subventions ne peuvent être mandatées qu'après l'approbation du budget primitif, sauf en cas de délibération antérieure.

Dans le cadre du projet de l'école élémentaire les Ajeux, pour 2 classes (CE1/CE2 et CM1/CM2) porté par la coopérative scolaire OCCE 2058, il est prévu d'organiser un séjour de Classe astronomie, du 1^{er} au 4 avril Storckensohn (Haut-Rhin), pour un coût total de 19 418,88 €.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Pontoise
le : 11 FEV. 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612 et L.2311,
Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001,
Considérant que le montant de la subvention est inférieur à 23 000 €,

et publication ou notification
du : 11 FEV. 2025

Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention prévue au budget 2025 dont les crédits sont individualisés, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'affecter les crédits à l'association OCCE 2058-Coopérative Scolaire ainsi qu'il suit :

ANNEXE : SUBVENTION VERSEE AVANT LE VOTE DU BP 2025

Objet	Nom	Nature juridique	Montant de la subvention
Séjour de classe de découverte	OCCE 2058	Association	9 000 €



Le conseil municipal a délibéré à l'unanimité pour :

- **Allouer** le montant de 9000 € de subvention à l'association OCCE 2058 et d'autoriser M. le Maire à mandater les sommes correspondantes,
- **Autoriser** le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à Bernes sur Oise, le 6/2/2025

Vu pour extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance

Olivier ANTY



Denis DUBOSQUELLE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécoeurs citoyens accessible par le biais du site www.telerecoeurs.fr.